



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 3 décembre 2015 — N° 137

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Gendron (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Rosaire Dubé, nommé Personnalité de l'année par l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue inc.

M. Morin (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de féliciter M. Mathieu Rivest, lauréat du prix Porteur de flambeau de L'Association des camps du Québec inc.

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Denys Guévin pour son engagement envers la communauté de Saint-Léonard-d'Aston.

M. Fortin (Sherbrooke) fait une déclaration afin de souhaiter à Mme Ensaf Haidar et à ses enfants la libération de M. Raif Badawi et sa venue à Sherbrooke.

Mme David (Gouin) fait une déclaration afin de remercier les participants à la collecte de fonds pour les réfugiés syriens dans le quartier Rosemont-La Petite-Patrie.

3 décembre 2015

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de féliciter M. Abdelaziz Rzik, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

M. Surprenant (Groulx) fait une déclaration afin de souligner le 75^e anniversaire de La Compagnie Commonwealth Plywood Itée.

Mme Tremblay (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale des personnes handicapées.

M. Turcotte (Saint-Jean) fait une déclaration afin de féliciter les Géants du cégep Saint-Jean-sur-Richelieu, gagnants du Bol d'or.

M. Rousselle (Vimont) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean Coutu, pharmacien et homme d'affaires.

À 9 h 53, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 heures.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Moreau, ministre de la Sécurité publique suppléant, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 64 Loi sur l'immatriculation des armes à feu

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 64.

M. Leitão, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 88 Loi sur le développement de l'industrie des boissons alcooliques artisanales

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 88.

M. Bonnardel (Granby) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 495 Loi modifiant la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 495.

3 décembre 2015

Dépôts de documents

M. Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, dépose :

Le rapport annuel 2014 de la Société de développement de la Baie-James.
(Dépôt n° 1810-20151203)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 119 concernant le Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés (PAFRAPD), inscrite au *Feuilleton et préavis* du 24 novembre 2015 par M. Villeneuve (Berthier).

(Dépôt n° 1811-20151203)

Dépôts de rapports de commissions

M. Bernier (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 27 novembre et 2 décembre 2015, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 69, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées principalement à l'occasion du discours sur le budget du 26 mars 2015. Le rapport contient des amendements au projet de loi, dont un au titre.

(Dépôt n° 1812-20151203)

Dépôts de pétitions

Mme Ouellet (Vachon) dépose :

3 décembre 2015

L'extrait d'une pétition, signée par 328 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une modification de la Loi sur la qualité de l'environnement en faveur des locataires de parcs de maisons mobiles.

(Dépôt n° 1813-20151203)

M. Roy (Bonaventure) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 360 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien de la qualité des soins de santé en Gaspésie.

(Dépôt n° 1814-20151203)

M. Roberge (Chambly) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 992 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'élargissement de la Route 112 entre Saint-Hubert et Chambly.

(Dépôt n° 1815-20151203)

M. Jolin-Barrette (Borduas) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 7 membres du conseil d'établissement et parents de l'école La Farandole, concernant le réinvestissement dans les budgets des écoles pour soutenir la réussite des élèves.

(Dépôt n° 1816-20151203)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Lavallée (Repentigny) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 223 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'interdiction de fumer dans les parcs et espaces verts publics.

(Dépôt n° 1817-20151203)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, le 2 décembre 2015, sur la motion de M. Hamad, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, proposant que le projet de loi n° 71, Loi portant sur le règlement de certains différends dans le secteur de l'automobile de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 159 en annexe)

Pour : **114** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 71 est adopté.

L'Assemblée tient le vote reporté, le 2 décembre 2015, sur la motion de M. Fournier, leader parlementaire du gouvernement et ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, proposant que le projet de loi n° 78, Loi encadrant l'octroi des allocations de transition aux députés qui démissionnent en cours de mandat, soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 160 en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 78 est adopté.

3 décembre 2015

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Péladeau, chef de l'opposition officielle, conjointement avec M. Couillard, premier ministre, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, Mme David (Gouin) et Mme Roy (Arthabaska), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 26^e anniversaire, le 6 décembre 2015, du drame survenu à l'École Polytechnique de Montréal qui a coûté la vie à 14 jeunes femmes et qui a fait de nombreux autres blessés;

QUE les partis politiques dénoncent haut et fort la banalisation de la violence faite aux femmes et qu'ils soutiennent les actions visant à lutter contre cette violence.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Bonnardel (Granby) présente une motion concernant le projet de loi n° 495, Loi modifiant la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), conjointement avec M. Lisée (Rosemont), présente une motion visant l'établissement d'une nouvelle Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance par le gouvernement fédéral; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

3 décembre 2015

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 59, Loi édictant la Loi concernant la prévention et la lutte contre les discours haineux et les discours incitant à la violence et apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 74, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 26 mars 2015;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 76, Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 66, Loi sur les activités funéraires.

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la Commission.
- _____

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le projet de loi n° 54, Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Fournier, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'administration publique qui, les 8, 16 et 23 septembre, les 7 et 22 octobre ainsi que le 18 novembre 2015, a procédé aux auditions des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics portant sur : la gestion administrative de la Commission des libérations conditionnelles, la gestion administrative de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, les contrats présentant des situations à risque au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, l'application de la loi à l'égard de la sécurité et de l'exploitation des barrages, les lésions professionnelles : indemnisation et réadaptation des travailleurs, la gestion administrative de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, la gestion administrative et les engagements financiers de la Commission de la fonction publique du Québec, la gestion administrative et les engagements financiers du ministère du Conseil exécutif. Le rapport contient des observations, des conclusions et 30 recommandations.

3 décembre 2015

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat : 56 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 33 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 23 minutes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; et 7 minutes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum de 2 minutes pour la députée d'Arthabaska. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À 13 heures, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

L'Assemblée poursuit le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission de l'administration publique.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui, le 6 novembre 2014 ainsi que les 14 et 19 mai 2015, a procédé à l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. La Commission s'est également réunie en séance de travail les 24 septembre, 6 novembre et 4 décembre 2014, les 24 février, 19 mars, 2 avril, 6 et 27 mai, 11 juin, 19 novembre et 1^{er} décembre 2015, relativement à ce mandat. Le rapport contient 16 recommandations.

3 décembre 2015

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat : 56 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 33 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 23 minutes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; et 7 minutes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum de 2 minutes pour la députée d'Arthabaska. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au vendredi 4 décembre 2015, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 59, M. Ouimet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 4 décembre 2015, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 3 décembre 2015, à 16 h 10, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Simard (Dubuc), le représentant du premier ministre, et de M. Arsenault, directeur des travaux parlementaires et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 71 Loi portant sur le règlement de certains différends dans le secteur de l'automobile de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- n° 78 Loi encadrant l'octroi des allocations de transition aux députés qui démissionnent en cours de mandat

3 décembre 2015

n° 80 Loi permettant aux municipalités de neutraliser les déplacements fiscaux vers les immeubles résidentiels

Le Président

JACQUES CHAGNON

3 décembre 2015

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Hamad, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

(Vote n° 159)

POUR - 114

Anglade (PLQ)	de Santis (PLQ)	Maltais (PQ)	Roy (IND)
Arcand (PLQ)	Drainville (PQ)	Marceau (PQ)	(Arthabaska)
Auger (PLQ)	Drolet (PLQ)	Martel (CAQ)	Roy (PQ)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Massé (IND)	(Bonaventure)
Bergeron (PQ)	(Sherbrooke)	Matte (PLQ)	Samson (CAQ)
Bernier (PLQ)	Fournier (PLQ)	Ménard (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Bérubé (PQ)	Gaudreault (PQ)	Merlini (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Billette (PLQ)	(Jonquière)	Montpetit (PLQ)	Simard (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Giguère (PLQ)	Moreau (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Blais (PLQ)	Girard (PLQ)	Morin (PLQ)	Simard (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Habel (PLQ)	Nichols (PLQ)	(Dubuc)
Bolduc (PLQ)	Hamad (PLQ)	Ouellet (PQ)	Sklavounos (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Hardy (PLQ)	(René-Lévesque)	Soucy (CAQ)
Boucher (PLQ)	Hivon (PQ)	Ouellet (PQ)	Spénard (CAQ)
Boulet (PLQ)	Huot (PLQ)	(Vachon)	St-Denis (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Iracà (PLQ)	Ouellette (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Busque (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Pagé (PQ)	Surprenant (CAQ)
Caire (CAQ)	Kelley (PLQ)	Paradis (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Carrière (PLQ)	Khadir (IND)	(Brome-Missisquoi)	Therrien (PQ)
Charbonneau (PLQ)	Kotto (PQ)	Péladeau (PQ)	Tremblay (PLQ)
Charette (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Turcotte (PQ)
Charlebois (PLQ)	Lamarre (PQ)	Plante (PLQ)	Vallée (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poëti (PLQ)	Vallières (PLQ)
Cloutier (PQ)	Lavallée (CAQ)	Poirier (PQ)	Vien (PLQ)
Coiteux (PLQ)	LeBel (PQ)	Polo (PLQ)	Villeneuve (PQ)
Couillard (PLQ)	Leclair (PQ)	Proulx (PLQ)	Weil (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Legault (CAQ)	Reid (PLQ)	
D'Amours (CAQ)	Léger (PQ)	Richard (PQ)	
Daoust (PLQ)	Leitão (PLQ)	Roberge (CAQ)	
David (IND)	Lelièvre (PQ)	Rochon (PQ)	
(Gouin)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)	
David (PLQ)	Lessard (PLQ)	Rousselle (PLQ)	
(Outremont)	Lisée (PQ)	Roy (CAQ)	
		(Montarville)	

Sur la motion de M. Fournier, leader parlementaire du gouvernement et ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques :

(Vote n° 160)

POUR - 115

Anglade (PLQ)	de Santis (PLQ)	Lisée (PQ)	Roy (CAQ)
Arcand (PLQ)	Drainville (PQ)	Maltais (PQ)	(Montarville)
Auger (PLQ)	Drolet (PLQ)	Marceau (PQ)	Roy (IND)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Martel (CAQ)	(Arthabaska)
Bergeron (PQ)	(Sherbrooke)	Massé (IND)	Roy (PQ)
Bernier (PLQ)	Fournier (PLQ)	Matte (PLQ)	(Bonaventure)
Bérubé (PQ)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	Samson (CAQ)
Billette (PLQ)	(Jonquière)	Merlini (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Gendron (PQ)	Montpetit (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Blais (PLQ)	Giguère (PLQ)	Moreau (PLQ)	Simard (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Girard (PLQ)	Morin (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Bolduc (PLQ)	Habel (PLQ)	Nichols (PLQ)	Simard (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Hamad (PLQ)	Ouellet (PQ)	(Dubuc)
Boucher (PLQ)	Hardy (PLQ)	(René-Lévesque)	Sklavounos (PLQ)
Boulet (PLQ)	Hivon (PQ)	Ouellet (PQ)	Soucy (CAQ)
Bourgeois (PLQ)	Huot (PLQ)	(Vachon)	Spénard (CAQ)
Busque (PLQ)	Iracà (PLQ)	Ouellette (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Caire (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Pagé (PQ)	St-Pierre (PLQ)
Carrière (PLQ)	Kelley (PLQ)	Paradis (PLQ)	Surprenant (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Khadir (IND)	(Brome-Missisquoi)	Tanguay (PLQ)
Charette (CAQ)	Kotto (PQ)	Péladeau (PQ)	Therrien (PQ)
Charlebois (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Lamarre (PQ)	Plante (PLQ)	Turcotte (PQ)
Cloutier (PQ)	Lamontagne (CAQ)	Poëti (PLQ)	Vallée (PLQ)
Coiteux (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Poirier (PQ)	Vallières (PLQ)
Couillard (PLQ)	LeBel (PQ)	Polo (PLQ)	Vien (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Leclair (PQ)	Proulx (PLQ)	Villeneuve (PQ)
D'Amours (CAQ)	Legault (CAQ)	Reid (PLQ)	Weil (PLQ)
Daoust (PLQ)	Léger (PQ)	Richard (PQ)	
David (IND)	Leitão (PLQ)	Roberge (CAQ)	
(Gouin)	Lelièvre (PQ)	Rochon (PQ)	
David (PLQ)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)	
(Outremont)	Lessard (PLQ)	Rousselle (PLQ)	